Officielle

...ES

...ommaires et greffiers d'élection

Nommés par le Contrôleur de l'Enregistrement pour la Paroisse d'Orléans et devant servir à l'Election générale tenue le 20 mai 1886, pour un Représentant au Congrès pour le Deuxième District Congressionnel, conformément à la Section 15 de la Loi No 58 de l'Assemblée de la Louisiane.

PREMIER WARD.

Poll No 1.

Commissaires—Jno. B. Whealage, 369 Tchoupitoulas; John Devine, 468 Tchoupitoulas; Thos Richards, Rép., 361 Tchoupitoulas.
Greffier—Jerry Driscoll, 467 Tchoupitoulas.

Poll No 2.

Commissaires—Daniel Markey, 139 Chippewa; Edw. Kelly, 298 Annonciation; Clarence Smoot, Rép., 221 Constance.
Greffier—Frank Bishop, 84 rue Race.

Poll No 3.

Commissaires—Edw. Shields, Race et Chippewa; John Sullivan, 104 Market; W. T. J. Baptist, Rép., 111 Melpomène.
Greffier—Eugene Fox, 411 Magazine.

Poll No 4.

Commissaires—E. J. O'Brien, Prytanée et Melpomène; Denis Brady, 460 St-Charles; Chas. Davis, Rép. 441 St-Charles.
Greffier—Matt Sheridan, 419 Sud Remparts.

Poll No 5.

Commissaires — Alex Horn, 481 Dryades; Thos. J. Finan, 457 Remparts; T. C. Terrell, Rép. 415 Franklin.
Greffier—Douglas Jenkins, 501 Franklin.

Poll No 6.

Commissaires—Wm. Eagan, 450 Melpomène; R. A. Edwards, 414 Thalie; John Weaver, Rép. 438 Melpomène.
Greffier—Florence Healey, White et Melpomène.

DEUXIÈME WARD.

Poll No. 1.

Commissaires—Geo. Hodgins, 259 Tchoupitoulas; John Hilbert, 244 Tchoupitoulas; Ed. Jenkins, Rép. 47 Galennie.
Greffier—Andrew J. Dunn, 42 Calliope.

Poll No 2.

Commissaires—John J. Thomas, 40 Calliope; Edward Grinnell, 70 Constance; Thos. Berley, Rép., Gaiennie et Magazine.
Greffier—Thos. Clark, 77 Constance.

Poll No 3.

Commissaires—David O'Leary, 319 Baronne; Peter Boylan, Erato et Camp; Frank McIntyre, Rép., 161 Calliope.
Greffier—A. W. Harper, 239 Baronne.

Poll No 4.

Commissaires—James Weir, 339 Dryades, Hy. Bourbreight, Erato et Carondelet; Lorenzo Parker, Rép., White et Thalie.
Greffier—James Maney, 234 Delord.

Poll No 5.

Commissaires—Edw. Halligan, 286 Clio; M. J. Hodgins, White et Clio; J. A. Haley, Rép., 333 Freret.
Greffier—Thos. Reynolds, Erato et Franklin.

Poll No 6.

Commissaires — James Goodwin, Erato et Howard; Aug. Bradburn, Erato et Liberty; James Fay, Rép., Remparts près Delord.
Greffier—F. L. Fisher, 321 Erato.

DIXIEME WARD.

Poll No 1

Commissaires—John Feeney, Jackson et Rousseau; Jas. Dennis, Philip et Rousseau; Wm. Macklin, Rép., 178 Rousseau.
Greffier—Pat Bellew, Philip et Rousseau.

Poll No 2

Commissaires—J. B. McMurray, 145 Première; D. J. Doran, Jackson; John Story, Rép., 144 Josephine.
Greffier—John Kelly, 410 Annonciation.

Poll No 3.

Commissaires—John Lynch, 47 Rousseau; John Garvey, 313 Constance; Henry Clay, Rép., 139 St. Mary.
Greffier—Geo. Buchert, 221 Josephine.

Poll No 4.

Commissaires—Jas. O'Hara, 160 St. Mary; Conrad Leightenan, 130 1/2 Josephine; J. E. Kemp, Rép., 245 Jackson.
Greffier—E. K. Skinner.

Poll No 5.

Commissaires—C. A. McMurray, 403 St André; Otis Emmet, 97 Colisée; Alcide Poote, Rép., 375 Philip.
Greffier—John R. Sliger.

Poll No. 6.

Commissaires—Peter Kearney, 487 1/2 Josephine; Pat Moran, Franklin et St André; L. K. Simms, Rép., 398 1/2 Philip.
Greffier—McEvoy, Félicité, entre Remparts et Bassin.

Poll No. 7.

Commissaires—Albert Duffy, Première, entre Freret et Locust; Jno. Lawler, Première, entre Freret et Locust; Wm James, Rép., 533 Jackson.
Greffier—Jos. Purcell, Josephine et Freret.

ONZIÈME WARD.

Poll No. 1.

Commissaires—E. B. Chambers, Tchoupitoulas, entre Sixième et Septième; J. H. Palmer, Water et Sixième; R. K. Davis, Rép., 1029 Tchoupitoulas.
Greffier—Frank Hoer, Sixième et Tchoupitoulas.

Poll No 2.

Commissaires—Alphonse Bobet, Neuvième et Annonciation; M. Christoffer, Fulton et Pleasant; Chas. Hoffman, Rép., 211 Laurel.
Greffier—Jacob Harter, Pleasant, Chippewa et Annonciation.

Poll No 3.

Commissaires—M. J. McAdam, 106 Washington; F. Adolp, Quatrième, Laurel et Annonciation; Gus. Harmons, Constance, Première et Deuxième.
Greffier—Geo. Haas, Rép., Neuvième, Laurel et Annonciation.

Poll No 4.

Commissaires—W. F. Patton, Washington, Prytanis et St. Charles; E. D. Willet, Neuvième et Prytanis; Jas. Griffin, Rép., Troisième et St Patrick.
Greffier—Robt. Walker, Camp, Quatrième et Washington.

Poll No 5.

Commissaires—J. Finnerty, rue Deuxième, entre Baronne et Dryades; Jno. Puffork, Septième et Dryades; Hy. Johnson, Rép., Sixième et St-Denis.
Greffier—Hy. Miller, rue Deuxième, entre St-Denis et St. Patrick.

Poll No 6

Commissaires—J. Gleason, Seconde et St-Denis; Geo. Beaulieu, Seconde et St-Denis; Jerdan Allen, Rép., 346 Harmonie.
Greffier—Jas. McCormack, Seconde et St-Denis.

Poll No 7

Commissaires—Ed. Ryan, Dryades et Seconde; J. Schaff, Troisième et St-Denis; John Richards, Rép., 409 Harmony.
Greffier—John Traut, Quatrième, entre St-Patrick et St Denis.

DOUZIÈME WARD.

Poll No 1

Commissaires—J. P. Rouede, Tchoupitoulas et Constantinople; J. Ruiz, Tchoupitoulas et Constantinople; Chas. Lewis, Rép., 1050 Magazine.
Greffier—Chas. Babuck, Austerlitz et Laurel.

Poll No 2

Commissaires—W. B. Wilson, 935 Magazine; F. W. Baehr, Austerlitz et Laurel; John Barnes, Rép., 49 Fenjeton.
Greffier—Reuben Harris, Louisiana avenue et Constance.

Poll No. 3.

Commissaires—M. T. Ducros, Prytanée et Amélie; Otto Elmer, Prytanée et Avenue de la Louisiane; Hy Mawell, Rép., 175 Pitt.
Greffier—Albert Wessock, Camp et Milan.

TREIZIÈME WARD.

Poll No. 1.

Commissaires—J. P. Gallagher, 33 Jéna; Jno. Pertizdof, 1189 Magasins; C. B. Augustus, Rép. 15 Bordeaux.
Greffier—H. R. Arbo, 64 Avenue Napoléon.

Poll No. 2.

Commissaires—M. F. Michel, 806 Constance; J. S. Alfred, 98 Avenue Napoléon; Y. R. Lecorgne, 42 Jéna.
Greffier—Hy Zeller, 1174 Magasins.

Poll No. 3.

Commissaires—A. G. Lobdell, Avenue Napoléon et Jéna; T. L. Ross, 1207 St-Charles; A. Thomas.
Greffier—Geo. H. Dwyer, 1449 St-Charles.

QUATORZIEME WARD.

Poll No 1.

Commissaires — P. J. O'Dowd, Octavia et Jersey; Philip Werlein, avenue Nashville et St-Charles; Dan Gilbert, Rép., Walnut et Levée.
Greffier—Mike Walshe, Jersey, Joseph et Arabella.

Poll No. 2.

Commissaires — Edward Gauche, Joseph et St-Charles; Joseph Rau, Jr., Lowerline près Oak; Jack Williams, Rép., Walnut, Elizabeth et Market.
Greffier—Edward Weyman, Edmond et Victor.

SEIZIEME WARD.

Poll No 1.

Commissaires—Wm. Apfel, Short, Levée et St-Charles; Dave Singer, Levée, Burdette et Adams; S. J. Wright, Rép., Red Frogs, Clinton et Hilary.
Greffier—Otto Stock, Adams et DeArmas.

Poll No 2.

Commissaires—R. M. Bowers, Short, Seconde et Barthe; John Weithe, Troisième et Adams; Geo. Mosiah, Rép., Harrison, Adams et Hilary.
Greffier—R. Cogreve, St-Charles, entre Adams et Hilary.

DIX-SEPTIÈME WARD.

Poll No 1.

Commissaires—Geo. Windstein, Quatrième et Leonidas; Ed. Elliott, 54 Dublin; Wm Munell, Rép. 86 Jefferson.
Greffier—John Augustin, Madison, entre Seconde et Burthe.

Poll No 2.

Commissaires—Adam Hussinger, Jeannette, entre Leonidas et Jefferson; Jos. Dressendorf Cinquième et Monroe; Frank Palombo, Rép., Dublin et Seconde.
Greffier—Jacques Vidou, Levée et Jefferson.

Poll No 3.

Commissaires—Adam Meininger, Lake End; Christ Lang, Lake End; Thos English, Rép., 86 Jefferson.
Greffier—Theo. Brunning, Lake End.
Nouvelle-Orléans, 13 mai 1886.

ALEX. BREWSTER,
Contrôleur de l'Enregistrement.

14 mai—6t

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 15 JUIN 1886,

UN

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres suivants sera sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE.....	$150,000
UN GROS LOT DE.....	50,000
UN GROS LOT DE.....	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 " de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
600 Lots de	100..	60,000
1000 Lots de	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les series de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..... 7,500

2,279 Lots s'élevant à.....$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, a en donnons l'assurance, ont bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

L'Etat de la Louisiane — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Amos Feitel vs. ses créanciers—No 17,840—Ordre de Cour—Qu'une réunion des propriétés du failli Amos Feitel soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée par devant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 14ème jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de statuer sur toutes autres affaires qui pourraient être devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Eastch, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 avril—3 f en 30 j

L'ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Philip Saal vs. ses créanciers—No 17,738—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Philip Saal soit tenue et convoquée par devant Charles Rolle, notaire en cette ville, le MERCREDI 19e jour de mai 1886 à 11 heures A. M. à l'effet de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un repit, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Drolla, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15 mai—3 f en 30 j

L'ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Philip Saal vs. ses créanciers—No 17,578—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Philip Saal soit convoquée et tenue par devant Charles Rolle, notaire en cette ville, le MERCREDI 19e jour de mai 1886 à 11 heures A. M. à l'effet de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un repit, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Drolla, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15 mai—15 18 21

L'ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Amos Feitel vs. ses créanciers—No 17,840—Ordre de Cour—Qu'une réunion des propriétés du pétitionnaire Amos Feitel soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée par devant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 14ème jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de statuer sur toutes autres affaires qui pourraient être devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Eastch, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 14 mai 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 21me jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après:

Interdiction de Jean Bonnecaze—No 17,296

Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, E. E. Mouse, pour le demandeur et H. L. Dufour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoiries, et pour les motifs allégués oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y a jugement en faveur de la demanderesse déclarant que Jean Bonnecaze est privé de raison et incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens; que les biens ainsi que la personne du dit Bonnecaze seront confiés aux soins de Marie Louise Kurrp, épouse du dit Jean Bonnecaze, comme curatrice; que conformément à la loi il sera nommé au dit interdit un sous-curateur.

Jugement rendu le 21 avril 1886.
Jugement signé le 27 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, en la ville de Nouvelle-Orléans, ce 29me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-six.

JULES VIENNE,
Deputé Greffier.

30 avril—5 fev 30 j

AVIS LÉGAUX.

Avis.

Nous ferons application à la Législature pour le passage d'une loi autorisant notre emploi comme avocats de l'Etat, dans la succession de Kate Townsend et pourvoyant au paiement de nos honoraires.

W. B. SOMMERVILLE.
OMER VILLERE.

18 mai—5f en 30 j

Avis.

Avis public est par le présent donné qu'il sera présenté, à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa session actuelle, divers bills concernant la paroisse d'Orléans et ayant pour objet:

1. La cancellation de l'enregistrement dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à la ville d'Orléans, en ce moment, et pourvoir à un nouvel enregistrement des votants.

2. La définition à nouveau et la limitation des pouvoirs et devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans.

3. L'établissement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la paroisse d'Orléans, avec indication de ses pouvoirs et devoirs, la ville de la Nouvelle-Orléans devant être tenue d'affecter une somme annuelle, à faire une appropriation annuelle d'aujourd'hui trois cent mille piastres pour son entretien.
15 mai—15 20 24

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée générale de la Louisiane, à sa session de 1886, un bill pour obtenir une allocation de fonds qui permettra à l'Etat de la Louisiane de faire valoir les ressources de l'Etat, dans l'industrie et ses ressources à l'Exposition américaine qui aura lieu à Londres, en Angleterre.
12 mai—1f p s p 30 j

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour permettre à une élection spéciale dans la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions de l'Article 209 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, en vue de prélever une taxe de 2 1/2 mills par piastre pendant quinze ans sur les propriétés, à la Nouvelle-Orléans, dans le but de drainer et de pave la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de taxes à cet effet, et à la mise à la New Orleans Draining and Paving Association.
Nile-Orléans, 16 avril 1886.
16 avril—1f p. sem. pn 30 j.

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Laudner et de ses associés, et leurs successeurs, pour un privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent ou découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution sous le nom social *Southern Lottery Company of Louisiana*. Leur capital sera de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 2000, à moins qu'elle ne soit révoquée plus tôt, à une élection générale quelconque, tel qu'en pour une loi de la Législature dans l'intervalle.

Le privilège sollicité sera soumis à telles licences maintenant fixées par les lois relatives à la Loterie.

EMILE LAUDNER,
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau la Section 2 de l'acte intitulé "Un Acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires", pour rappeler tous les actes contraires à sa stipulation, approuvé le 22 juin 1882;

Et pour amender et décréter à nouveau la Section 26 du dit acte et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte; pour amender et décréter à nouveau la Section 35 du dit acte et pour rappeler les Sections 37 et 42 du dit acte.

Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire au contrôle des autorités municipales du Conseil et des officiers municipaux de la dite ville, le drainage de la paye de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de pourvoir aux moyens de payer et dessécher la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans 16 avril 1886.
16 avril—1f par semaine 30 jours

Avis.

Avis public est par le présent donné par les soussignés qu'ils se proposent de s'adresser à la Législature pour être autorisés à instituer un procès contre l'Etat.

BORNOR & BENEDICT,
En liquidation.
25 avril—4 f en 30 j

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1886 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.

JOHN MCDOUGALL,
Agent.
18 avril—5f en 30 j

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Gibbons & Co. vs. The Algiers and Gretna Railway Co.
Vente d'un Dummy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 15,822—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à enchère publique, sur les lieux ci-dessus désignés, le MERCREDI 19 mai 1886, à 2.30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A l'écurie de l'Algiers & Gretna Railway Co., consistant en un dit dummy, numéro du fer; du Deuxième District, un Dummy.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
7 mai—7 12 15 19

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leonide Courcelle vs Bartello Fallo, tuteur des mineurs Mary et Antonitta Lacamera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,298—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

1° Le lot numéro vingt-deux (22) numéroté par erreur numéro vingt-trois dans le titre de Lacamera et dans le titre de son vendeur, dans l'Ilet borné par les rues Bassin, Remparts, St-Pierre et Toulouse, en cette ville, mesurant vingt pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de soixante pieds, conformément à un acte de Surgi en date du 1er mars 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, ancien notaire en cette ville; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que le feu Frank Lacamera a acquise de A. Perdigo, par acte de vente devant J. J. Barnett, notaire, le 27 septembre 1879.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bassin, St-Pierre, Remparts et Toulouse. La dite portion de terre est composée du tout du lot désigné sur le plan numéro douze qui touche le lot numéro vingt-et-un dans le fond, selon le plan du dit Ilet et des lots, déposé au bureau de la New Orleans Navigation Co., et décrit dans l'acte de vente à l'étude d'Octave De Armas, notaire, en date du 3 janvier 1832, lequel dit lot mesure vingt-cinq pieds de front sur douze pieds de face à la rue Bassin, côté Nord sur une profondeur de soixante pieds au pied français et une partie du lot numéro douze qui touche au lot numéro vingt-et-un dans le fond, mesure six pied français douze pieds et trois pouces à partir du fond du lot numéro vingt-et-un, le tout conformément à un plan dressé par E. Pille, en date du 17 juillet 1882, annexé à l'acte de référence à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 15 juillet 1882, étant la même propriété que le feu Frank Lacamera a acquise de l'Association Protestante Episcopale de la Louisiane, par acte passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 12 juillet 1882.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—4, 11, 18, 25, 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil des warrants de drainage s'élevant à $334,208.80.

Dans l'affaire de John Cressler & Sons, limited, contre les Commissaires de la Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 350.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, les articles ci-après décrits, savoir:

Un fort lot de warrants de drainage de différents montants, s'élevant à $334,208.80, comme on le verra ci-dessous.

Voici la formule d'un des warrants, en omettant les montants, dates, numéros, etc., savoir:

Département des Comptes Publics.
Nile-Orléans, 187—

No. —
$ —

A l'Administrateur des Finances,
Ville de la Nile-Orléans.

Payez à Jacques W. Van Norden, *transferee* de la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company, ou ordre, [illegible] (100) dollars à prendre du crédit du Département du crédit de dite Compagnie dans le Trésor de la Ville. Ce warrant est émis conformément aux dispositions de la Loi 50 de la session de l'Assemblée générale de la Louisiane tenue en 1871, et l'administrateur des finances, quand ce warrant lui sera présenté, en paiera le porteur l'argent, s'il y a au trésor de la ville des fonds au crédit de la dite compagnie "Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal". Si il ne s'y trouve pas des fonds suffisants pour solder ce warrant, l'administrateur devra y inscrire la date de la présentation, et le signer avec le dit endossement, à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la dite présentation jusqu'à complet paiement.

Signé: [illegible]
Administrateur des comptes publics.
Debitez Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company.
Signé: [illegible]
Administrateur des finances.
Présenté pour paiement " 187—
En marge: "Distribuer ces warrants au revers (signée) W. Van Norden, transferee.

Les dits warrants sont émis pour les sommes suivantes:

3	pour $5000 chacun, faisant...	$ 15,000.00
152	" $2000 " ...	304,000.00
1	" $1999 " ...	1,999.75
8	" $1000 chacun, faisant...	8,000.00
9	" $500 " ...	4,500.00
		307.95
		158.50
		117.40
		54.50
		40.80
		16.35
		13.55
	Total s'élevant à.....	$334,208.80

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6mai—6 11 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

E. G. Rebentisch vs G. W. Rebentisch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,160—En vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 1er mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Une certaine portion de propriété foncière située dans la ville de Nouvelle-Orléans, comprenant trois lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Magasins, entre la rue Féliciété et désignés par la lettre "A" et les autres par les numéros 6 et 7, d'après un certain plan dressé par Jos. Pilie, Ingénieur, le 19 avril 1831. Le dit lot "A" mesure 92 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 19 pieds de largeur derrière, 92 pieds 4 pouces de profondeur de seul vingt pieds sur le côté intérieur et une profondeur de 140 pieds 6 pouces sur la ligne du côté supérieur; ensemble 142 pieds de profondeur de tous Nortes des Usufruits et formant le coin des rues Tchoupitoulas et Félicité Road.

Les lots 6 et 7 ont chacun la propriété ci-dessus, adjacente l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 142 pieds, suivant une ligne parallèle; et le lot No 17 mesurant deux pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent soixante-douze pieds neuf pouces sur une ligne parallèle; et le lot No 17 mesurant deux pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent soixante-douze pieds neuf pouces sur un côté et cent soixante-douze pieds sept pouces sur l'autre côté.

2° Une portion de terre située dans le fond du dit lot No 16, mesurant vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes dans le fond du lot No 16 et à peu près cinquante deux pieds de profondeur entre lignes parallèles, ces deux dites portions de terre mesurant ensemble cinquante-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur moyenne de cent soixante-douze pieds cinq pouces sur l'autre côté.

3° Et un lot de terre situé dans le même lot, désigné par le No 18, mesurant trente pieds de face à la rue St Philippe sur cent soixante-douze pieds sept pouces de profondeur moyenne de cent soixante-douze pieds cinq pouces sur l'autre côté.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, et toutes les dépendances qui y appartient, et tous les droits, voies et servitudes y attachés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1/3 Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de la somme de trois cents dollars, étant la balance due sur une hypothèque de $2000 portant sur la dite propriété, par acte passé pardevant Charles G. André, notaire, le 28 avril 1885, en faveur de George Grima et représente un billet de $2000 souscrit par le Défendeur dans cette affaire à son propre ordre et par lui endossé en date du 28 avril 1885 et payable un an après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la maturité jusqu'à parfait paiement, lequel dit billet a été reduit à la dite somme de $300 par un paiement fait le 28 juillet 1886, et l'intérêt étant payé jusqu'à cette date; l'acquéreur assumera toutes les responsabilités de la succession de Jacques Pitot, et le balance du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4, 11, 18, 25, 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Herman Thomann vs John Peppard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,292.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet (anciennement Aqueduc), St Charles (anciennement Nayadeu), Terpsichore et Melpomene, et désigné par le numéro vingt-et-un, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et déposé au bureau de William Christy, ex-notaire en cette ville, comme plan No. Trois. Le dit lot mesure vingt-huit pieds, cinq pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent dix pieds, mesure américaine.

Etant la même propriété que le défendeur cidessus mentionné a acquis par achat de Mlle Sarah A. Walton, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, date de 26 février 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries. Groceries. Groceries.
M. M. Tarrante vs Michel Foni.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,754—En vertu d'un ordre de vente date du 5 mai 1886 a moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après décrit, MARDI, le 18 mai 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot d'épiceries fines, telles que: vins, liqueurs, installations et objets divers, mentionnés au local de l'encanteur des rues Melpomène et Baronne conformément à un inventaire déposé au même bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6mai—6 12 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Célestine Marie Alexandrine Marrone, femme, etc. vs. Louis César LeBreton, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,937—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Genaro et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Galvez, Johnson, Dumaine et St Philippe, l'un formant une partie du lot désigné par le No 12 sur un plan No 1 42 dépose en l'Etude de Théo. Guyot, notaire; l'autre est désigné par le No 17. Les dits lots mesurent (au pied américain) cent pieds de front sur une profondeur mesure vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds cinq pieds entre lignes parallèles; et le lot No 17 (deuxième) derrière mesure trente pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent soixante-douze pieds neuf pouces sur un côté et cent soixante-douze pieds sept pouces sur l'autre côté.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, et toutes les dépendances qui y appartient, et tous les droits, voies et servitudes y attachés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1/3 Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de la somme de trois cents dollars, étant la balance due sur une hypothèque de $2000 portant sur la dite propriété, par acte passé pardevant Charles G. André, notaire, le 28 avril 1885, en faveur de George Grima et représente un billet de $2000 souscrit par le Déf